

Saint-Lô. Logement : des financements existent pour les propriétaires



Au Foyer des jeunes travailleurs (FJT) : Dominique Saint (directeur FJT), Sylvie Le Blond (Présidente Cllaj), Jean-Louis Larue (CDHAT), Pauline Collibeaux-Pinel et Véronique Favray (animatrices). |

Vous souhaitez réhabiliter vos logements à la location ? Des aides existent. Certains organismes peuvent vous guider.

Le CDHAT (Centre de développement pour l'habitat et aménagement des territoires) sera présent lors de l'assemblée générale du Comité local pour le logement autonome des jeunes (Cllaj), le 28 juin 2018. L'assemblée se déroulera à 20 h 30, au Foyer des jeunes travailleurs, à l'espace Rabelais. Elle sera ouverte aux propriétaires occupants et aux bailleurs qui souhaitent réhabiliter leurs logements, même ceux qui ne sont pas concernés par le Cllaj. Jean-Louis Larue, responsable du service habitat au CDHAT, sera présent pour informer les bailleurs sur les aides disponibles. Ces aides se présentent sous formes d'enveloppes pour financer des travaux et peuvent prendre en charge jusqu'à 60 % des aménagements d'habitat, dans le privé et le public.

Remettre des logements sur le marché

Le but selon Dominique Saint, directeur du Foyer des jeunes travailleurs est de « **remettre des logements décents sur le marché, et tirer tout le monde vers le haut** ». Cette collaboration entre le CDHAT et le Cllaj permettra d'augmenter les offres de logements pour les jeunes. Le Cllaj, facilitateur de logements, s'occupe d'orienter les jeunes. Il fait office d'intermédiaire entre les locataires et les propriétaires. Les bailleurs intéressés par les offres du CDHAT peuvent contacter directement le CDHAT, qui pourra faire un état des lieux et monter un dossier si nécessaire. L'entreprise travaille avec l'Agence nationale de l'habitat, l'État et le département de la Manche pour mettre en place les aides.

Contacts : CDHAT : 02 33 75 62 40, état des lieux gratuit pour les propriétaires. Cllaj : 02 33 77 62 80.